

Appel à candidatures général de l'Iméra 2026-2027



Pour l'année 2026-27, l'Iméra, l'Institut d'études avancées (IEA) d'Aix Marseille Université ouvre six places de résidence d'une durée de 5 ou 10 mois, dédiées aux chercheurs académiques. Parmi celles-ci, la chaire Fulbright / Iméra sur les études migratoires et la résidence Friche La Belle de Mai / Iméra font l'objet d'appels à part, qui seront clos dans la deuxième moitié de septembre 2025. Toutes ces résidences sont distribuées sur quatre programmes ([« Arts & sciences : savoirs indisciplinés »](#), [« Explorations interdisciplinaires »](#), [« Méditerranée »](#) et [« Utopies nécessaires »](#)) :

- Albert Hirschman : les passions identitaires entre Europe et Méditerranée — Chaire Sciences Po Aix / Iméra
- Développement durable et interdisciplinarité — Chaire IRD/Iméra
- [Etudes migratoires — Chaire Fulbright / Iméra](#)
- Études transrégionales — Chaire EHESS / Iméra
- Trans-disciplinarité et recherche sur les systèmes complexes — Chaire t-co.re@AMU / Iméra
- Résidence Friche Belle de Mai/ Iméra : *la date prévisionnelle de lancement est prévue le 28 juillet 2025*

Toute personne intéressée ne peut candidater qu'à une seule chaire

Prendre part à un contexte interculturel, international et interdisciplinaire

Résider à l'Iméra, c'est s'immerger dans un environnement bilingue, ouvert à la culture francophone, et plus largement à l'interculturalité dans le contexte unique de Marseille, lieu de brassage depuis toujours mais aussi « ville refuge », « ville port », « ville de transit », « ville méditerranéenne », etc.

C'est aussi prendre le temps de découvrir les recherches des autres résidents et éventuellement d'expérimenter de nouveaux formats d'intelligence collective qui croisent les méthodes, les sujets et les disciplines. Les activités scientifiques sont animées par les directeurs des programmes qui forment l'équipe scientifique. Pour la plupart enseignants-chercheurs, ils accompagnent les résidents tout au long de leur séjour et veillent aux interactions avec la communauté scientifique locale et l'écosystème académique d'Aix Marseille Université.

Pour ce faire :

- **Une connaissance active du français et/ou de l'anglais (écrit et oral) est indispensable. Des compétences linguistiques de base dans les deux langues sont souhaitées en raison du contexte bilingue de l'Iméra** : par exemple, les séminaires hebdomadaires (voir point ci-dessous) se tiennent dans les deux langues. Les lauréats, qui ne parleraient pas le français couramment sont encouragés à se familiariser avec celle-ci pendant leur séjour, voire en amont.
- Les candidats s'engagent à participer aux activités prévues avec les autres résidents et l'équipe scientifique de l'Iméra. **Le Community Building Seminar (CBS) est en ce sens l'une des activités centrales, qui se tient chaque semaine (durée variable, de 3 heures minimum ou équivalent à une journée).**
- **Dans un souci d'internationalisation de la recherche**, de même que la communauté scientifique et culturelle locale doit pouvoir s'enrichir à partir d'autres traditions méthodologiques amenées par les résidents, ces derniers doivent pouvoir profiter des nombreuses expertises qui façonnent un site où la plupart des disciplines sont représentées. Pour ces raisons, les candidats ne doivent pas avoir vécu plus de 12 mois en France dans les 3 années précédant la date butoir de cet appel et soumettre un projet qui profite au maximum des ressources offertes sur place (une centaine de laboratoires, des archives diverses, une vie culturelle et associative très dynamique, etc.) **Il est donc fortement recommandé d'identifier en amont les forces vives en lien avec la thématique de recherche, de les indiquer dans le projet, et d'explicitier les modes de collaboration envisagés.**

Ci-dessous des liens vers des ressources en ligne sont indiqués pour identifier et localiser des expertises, des interlocuteurs scientifiques du site d'Aix-Marseille. Celles-ci ne sont pas exhaustives mais sont celles existantes à ce jour :

- CESAM – La cartographie des Compétences & Équipements Scientifiques d'Aix-Marseille : [cliquez ici](#)
- Liste des 115 unités de recherche d'Aix-Marseille Université : [cliquez ici](#)
- Liste des Instituts d'établissement interdisciplinaires d'Aix-Marseille Université : [cliquez ici](#)



Conditions d'éligibilité

Les candidats, qui sont d'anciens résidents de l'Iméra, peuvent déposer une nouvelle demande minimum 5 ans après leur premier séjour de recherche.

Des conditions d'éligibilité spécifiques aux chaires sont détaillées dans les pages leur étant consacrées dans le présent appel.

Plus généralement, sont éligibles les candidats réunissant les conditions suivantes :

- Ne pas avoir résidé en France plus de 12 mois dans les 3 années précédant l'appel à candidatures ;
- Être titulaire d'un doctorat ou d'un Ph.D ;
- Disposer d'un contrat de travail (permanent ou non) dans une université ou un établissement de recherche étranger pendant la résidence.

Dossier de candidature

Les textes insérés dans le dossier peuvent être rédigés en anglais ou en français.

Dans son dossier, le candidat doit :

- Remplir **le formulaire de candidature** (comprenant des champs obligatoires), accessible depuis le bouton « candidater », intégré au niveau de chaque page dédiée à une chaire.
- Télécharger **un curriculum vitae** incluant une liste de publications (maximum 10 pages).
- Télécharger **une présentation du projet de recherche qui serait mené pendant la résidence** (maximum 5 pages) suivie d'une bibliographie sélective.
- Optionnel mais fortement recommandé : **une lettre de recommandation** d'une personnalité qui a joué un rôle décisif dans le parcours scientifique du candidat.

Calendrier

- **Date butoir de l'appel : lundi 20 octobre 2025, à 13h (UTC + 2)**
- **Durée de la résidence : 5 ou 10 mois entre septembre 2026 et juin 2027**
 - **Résidence de 10 mois : du 02/09/2026 au 30/06/2027**
 - **Résidence de 5 mois au premier semestre : du 02/09/2026 au 26/01/2027**

- **Résidence de 5 mois au second semestre : du 04/02/2027 au 30/06/2027**

Publication des résultats de la sélection : début février 2026

Conditions d'accueil des résidents

Pour les informations sur la rémunération, le candidat doit se référer aux contenus disponibles sur les pages des chaires mises au concours.

Hébergement

Sauf exception, les résidents seront logés dans l'un des 14 appartements de l'Iméra, situés dans le parc Longchamp, au centre de Marseille.

L'attribution des logements est du seul ressort de l'Iméra, qui s'efforce d'accommoder au mieux tous les résidents. A cet effet, le candidat doit indiquer, dès le dépôt du dossier de candidature (« type of hosting »), sa configuration familiale qui concerne uniquement les présences permanentes pour toute la durée de résidence (et non pas les visites occasionnelles).

Les animaux de compagnie ne sont pas admis.

Transport

L'Iméra prend en charge le voyage aller-retour du seul résident entre Marseille et son lieu de résidence habituel.



Moyens de recherche

Les résidents bénéficient d'un bureau dans un espace de co-working ouvert et non d'un bureau fermé individuel. L'Iméra n'est pas en capacité d'offrir des espaces de travail pour les familles en dehors de l'appartement.

Tous les résidents bénéficient du soutien de l'équipe de l'Iméra, qui facilite les conditions de leur séjour et l'organisation de leurs activités dans la limite des ressources financières disponibles. Celles-ci se rattachent normalement aux thèmes de leur programme mais peuvent aussi être transversales à d'autres programmes. Dans ce contexte, l'Iméra aide les résidents à établir de nouveaux contacts avec l'environnement scientifique et culturel de la région d'Aix-Marseille.

Engagements du résident

Le résident de l'Iméra s'engage à accepter l'ensemble des principes et des règles de vie figurant dans [la charte de l'institut](#).

